

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la modification du périmètre de la ZAC « Grand-Sud Logistique », sollicitée par la communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne, dans le cadre de l'autorisation environnementale et comportant :

- une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- une demande d'autorisation de défrichement
- une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral du 10 novembre 2021, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite du 7 décembre 2021 à 09h00 au 18 janvier 2022 à 17h00, sur le territoire des communes de Labastide-Saint-Pierre, Montbartier et Campsas, sur la demande de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui sollicite, dans le cadre de la procédure de l'autorisation environnementale, la modification du périmètre de la ZAC « Grand-Sud Logistique », comportant une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, une demande d'autorisation de défrichement et une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Fabienne ROUSSEAU - communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne, pôle aménagement de l'espace - 120 avenue Jean-Jaurès - 82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE - tél : 05 63 30 03 31 - courriel : grandsudtarnetgaronne@grandsud82.fr

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

-sur support papier, au siège de la communauté de communes et dans les mairies de Labastide-Saint-Pierre, Montbartier et Campsas.

-sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepubliquehorsicpe>
-un poste informatique est mis à disposition au siège de la communauté de communes.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

-soit sur un registre d'enquête déposé au siège de la communauté de communes et dans les mairies de Labastide-Saint-Pierre, Montbartier et Campsas aux jours et heures habituels d'ouverture, des bureaux sauf fermeture exceptionnelle liée aux fêtes de fin d'année

- soit par courrier adressé à la commissaire-enquêtrice, à l'adresse de la communauté de communes, siège de l'enquête.

-soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"

-soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Mme Myriam de BALORRE, désignée par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêtrice, tiendra les permanences suivantes : le 7 décembre 2021 de 09h00 à 12h00, à la mairie de Labastide-Saint-Pierre ; le 17 décembre 2021 de 09h00 à 12h00, à la mairie de Campsas ; le 12 janvier 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Montbartier et le 18 janvier 2022 de 14h00 à 17h00, au siège de la communauté de communes.

Le présent avis sera affiché au siège de la communauté de communes et dans les trois communes concernées.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne, dans les mairies de Labastide-Saint-Pierre, Montbartier et Campsas ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, dans le cadre de l'autorisation environnementale, sur les demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'autorisation de défrichement et de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées nécessaires à la modification du périmètre de la ZAC « Grand-Sud Logistique », par arrêté préfectoral.